

**Arrêté temporaire n° 26-AT-1088
Portant réglementation de la circulation**

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu le Code de la voirie routière
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de CONSTRUCTEL

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D63

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 08/06/2026 et jusqu'au 20/06/2026, 1 jour dans la période de 7h30 à 18h30, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D63 du PR 4+0900 au PR 5+0150 (MERCURY) situés hors agglomération :

- La circulation est alternée par feux et K10 ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : CONSTRUCTEL / 23 RUE DES AROLLES 73540 LA BATHIE.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE, le _____

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

**L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique du Département
d'Albertville-Ugine**



Laurent CLARET
Chef de service routes
Albertville Ugine
29 mai 2026